



Jeudi 10 mars 2022

Accueil et accompagnement des déplacés ukrainiens : la mobilisation se poursuit

Face à la guerre en Ukraine, les services de l'État des Bouches-du-Rhône, avec le soutien des collectivités territoriales et des associations, sont pleinement mobilisés pour accueillir et accompagner les déplacés ukrainiens.

A la suite de la décision des ministres de l'Intérieur de l'Union européenne du 3 mars 2022, les services de la préfecture mettent en œuvre depuis ce jour le dispositif de protection temporaire. D'ores et déjà, une soixantaine d'autorisations provisoires de séjour ont été délivrées.

En matière d'hébergement, 63 Ukrainiens ont pu être orientés vers une place d'hébergement depuis le 3 mars dernier. Un numéro unique d'appel, assuré par des opérateurs s'exprimant en ukrainien, a été mis en place pour répondre aux besoins d'hébergement des déplacés : **le 04 91 95 02 84**.

Le site internet de la préfecture, régulièrement mis à jour : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Ukraine-mobilisation-des-services-de-l-Etat-dans-le-departement>, recense toutes les informations utiles à destination des personnes déplacées (traduction disponible en ukrainien) mais aussi de toutes celles et ceux qui souhaitent apporter leur aide, notamment en matière de :

- droit au séjour,
- scolarisation des enfants,
- mobilisation des collectivités : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>
- mobilisation des entreprises , via le Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales),
- mobilisation des particuliers via : <https://parrainage.refugies.info/>

Le préfet tient à remercier vivement toutes les collectivités territoriales et les associations très impliquées sur le terrain pour garantir le meilleur accueil de ces ressortissants.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

